



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTUALISATION DU MONTANT DES
REDEVANCES DUES AU TITRE DE
L'UTILISATION DES INSTALLATIONS
SPORTIVES A COMPTER DU 5 SEPTEMBRE
2022**

**DÉCISION N° DM-22-332
EN DATE DU 05 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n°AU-19-461 du 2 décembre 2019 actualisant le montant des redevances dues au titre de l'utilisation des installations sportives à compter du 1^{er} décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser, à compter du 5 septembre 2022, le montant des redevances dues par les utilisateurs des installations sportives ;

D É C I D E

D'ACTUALISER le coût de l'heure d'occupation des installations sportives, à compter du 5 septembre 2022, selon le tableau ci-annexé.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL